



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 10 Juin 2009

Date de la convocation 3 Juin 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral Péret
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme BARRE Berthe  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.SAEZ Gérard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-Jacques, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.RIGAUD Christian  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël  M.REVEL Claude à M.SEGURA René  M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain  M.BAISSE Robert à M. BRUN Olivier  M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel  M.BARDEAU Francis à M.DRUART David  M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard</p>		

**Objet : Syndicat mixte de gestion du Salagou - Plan pluriannuel d'investissement 2009 - 2012.**

Monsieur SATGER rappelle aux membres du conseil communautaire que sur la base du « plan de gestion 2003 », les collectivités membres du Syndicat mixte de gestion du Salagou, les services de l'Etat (DIREN, SDAP) et les usagers du site du Salagou et de Mourèze se sont concertés pendant 2 ans pour aboutir à la rédaction d'un plan de gestion 2009-2012 de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze.

Ce plan de gestion sur 4 ans a vocation à servir de feuille de route et de plan pluriannuel d'Investissement (PPI) commun aux quatre collectivités constitutives du Syndicat (Conseil Général, Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac, d'Avène, Orb et Gravezon).

Il ajoute que ce PPI, qui s'élève à 6 000 000 euros environ, prévoit pour la Communauté de communes du Clermontais, une participation aux actions conduites en maîtrise d'ouvrage par le Syndicat mixte de gestion, ainsi que la réalisation d'équipements et autres actions en maîtrise d'ouvrage directe par l'intercommunalité.

Soit : 388 668 euros de co-financement pour les actions réalisées par le Syndicat mixte, 1 701 000 euros pour les actions conduites en maîtrise d'ouvrage par la Communauté de communes.

Monsieur SATGER précise qu'après validation par chacun de ces quatre partenaires, et conformément à la délibération du Comité Syndical du 10 janvier 2009, un dossier de demande d'appellation de ce plan d'action 2009-2012 en « Opération Grand Site » sera déposé auprès de Monsieur le Préfet de Région.

Cette demande de classement se justifie au regard des éléments suivants :

- Le site est classé au titre des articles L.341-1 à 22 du code de l'environnement ;
- C'est un espace d'intérêt national, c'est-à-dire un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue et socialement consacrée ;
- Il connaît des périodes de fréquentation excessive, au point de perdre les qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation ;
- Il fait l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne : le Syndicat assure la cohérence des interventions publiques sur le site ; ses collectivités adhérentes sont engagées pour financer le plan de gestion sur les 4 prochaines années à hauteur de 6 millions d'euros.
- le plan de gestion a été bâti en concertation forte avec la population locale qui le soutient largement.

Une identification au niveau national en tant qu'Opération Grand Site permettrait :

- La reconnaissance du travail entrepris par la structure de gestion et l'ensemble des partenaires depuis sa création, et la volonté politique forte des collectivités locales.
- La mobilisation de moyens financiers, techniques et humains supplémentaires, la capacité de bénéficier d'un accompagnement privilégié des services de l'Etat.
- L'accès au réseau d'expérience des Grands Sites et des Grands Sites de France sur des problématiques très importantes pour le SMGS : gestion de la fréquentation, développement durable, restauration et préservation des espaces, animation et développement local,
- Le renforcement du partenariat avec les Grands Sites voisins (Cirque de Navacelles, Saint Guilhem le Désert..).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le Plan pluriannuel d'investissement 2009 – 2012 tel que présenté en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.